

ACCEPTÉE

SOLUTION INTERPARTIS

n° 121

adressée aux Chambres fédérales

NON A UNE RÉVISION DE L'ASSURANCE CHÔMAGE INJUSTE ET SYNONYME D'EXCLUSION

Le Conseil national vient de porter un coup rude à la cohésion sociale. Sa « révision » de l'assurance chômage pénalise lourdement une jeunesse privée d'emplois et accroît les difficultés des femmes et des hommes les plus fragilisés. En culpabilisant les jeunes, le Conseil national offense l'avenir du pays. En alourdissant les problèmes des chômeurs de longue durée, il tombe dans l'arbitraire. En retirant aux régions les moins riches la possibilité de prolonger la durée légale des indemnités, il fait fi de la solidarité confédérale. Dans tous les cas il se fourvoie et prend la responsabilité de semer de profondes divisions dans la société helvétique.

En exerçant une pression indue sur ceux qui ne sont pas responsables de la crise économique, la Chambre du peuple se trompe de cible et commet une grave injustice. Au lieu de chercher des réponses idoines à la question du chômage, notamment en prenant des mesures qui stimulent l'économie et la création d'emplois, elle privilégie les voies les plus discriminantes pour assainir la caisse fédérale.

La politique du Conseil national ne peut que causer un préjudice majeur au pilier de la sécurité sociale qu'est l'assurance chômage. Elle ne fera qu'augmenter la participation de l'aide sociale et de l'assurance invalidité aux victimes de la crise économique, ce qui se traduira par un nouveau transfert de charges directes aux collectivités publiques, d'où sa totale incohérence.

Les propositions du Conseil national s'inscrivent enfin dans un contexte de doute amplifié à l'égard de la démocratie et des institutions politiques chargées d'en défendre les valeurs fondatrices. Ainsi heurtent-elles le plus simple bon sens et ne peuvent être agréées, ni par le corps électoral, ni par les cantons.

Compte tenu de ce qui précède, le Parlement jurassien :

- **condamne la révision de l'assurance chômage telle qu'elle est voulue par le Conseil national et la dénonce comme un vecteur d'aggravation des problèmes sociaux liés à l'insuffisance d'emplois ou à la précarité de ceux-ci;**
- **s'élève contre la stigmatisation de certaines catégories de chômeurs, en particulier celle des jeunes;**
- **presse le Conseil des Etats de ne pas donner suite aux intentions du Conseil national ; il l'invite à refuser d'entrer dans une logique qui rompt l'équilibre fédéral en aggravant les difficultés des régions les plus durement touchées par la crise ;**
- **demande aux Chambres fédérales de proposer des mesures incitant les entreprises à engager des jeunes au chômage depuis plus de six mois (prime à l'embauche), de même que permettre, là où cela s'avère indispensable, les prolongations temporaires des indemnités.**

Delémont, le 18 décembre 2009

L'auteur :


Pierre-André Comté

PARLEMENT DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA
RESOLUTION INTERPARTIS ADRESSEE AUX CHAMBRES FEDERALES

Non à une révision de l'assurance chômage injuste et synonyme d'exclusion

Groupe PS

~~Seppin~~
~~[Signature]~~
H. [Signature]
T. [Signature]
A. Vega
[Signature]

Groupe PLR

S. Vifian
[Signature]
[Signature]

Groupe CS-POP-Verts

[Signature]
H. [Signature]
7.-P. [Signature]
[Signature]
R. [Signature]

Groupe UDC

[Signature]

Groupe PDC-JDC

[Signature]
[Signature]
[Signature]
Alex. [Signature]
[Signature]
[Signature]
A.B.

Groupe PCSI

[Signature]
[Signature]
[Signature]
[Signature]
[Signature]